



Kuzul sevenadurel Breizh  
Conseil culturel de Bretagne  
Qonsail qhultural de Bertègn

**AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR LES :  
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017, PERSPECTIVES PLURIANNUELLES ET  
TRAJECTOIRE FINANCIÈRE 2017 - 2020  
DU CONSEIL RÉGIONAL**

Le Conseil culturel de Bretagne remarque avec satisfaction les références, faites par le Président du Conseil régional, dans les deux premières parties du document d'orientation budgétaire pour 2017, aux langues de Bretagne (p.5), à l'importance de la culture (p.11) et à la force que son identité donne à la Bretagne (p.11).

Il se félicite de la volonté affichée de conforter le rôle de stratège de la « nouvelle région » en développant les partenariats avec les territoires et en particulier les EPCI. Il rappelle néanmoins la nécessité d'y associer le département et les collectivités de Loire-Atlantique au moins dans les domaines culturel, linguistique, touristique... Le Conseil culturel regrette une fois de plus la confusion faite entre la Bretagne historique et la région administrative de Bretagne.

Il partage à la fois le constat de la persistance d'un engagement associatif fort et l'inquiétude quant à un certain recul (p.4 et 5).

En ce qui concerne les six ambitions du projet régional, le Conseil culturel s'est particulièrement penché sur la sixième ambition et le sixième axe d'action développés dans la partie 3.6 du document (pp. 20 à 22).

Il espère que la campagne de communication prévue à l'occasion de la mise en service de la LGV servira vraiment à l'attractivité de la Bretagne et donnera une large place à ses spécificités culturelles et linguistiques. Il souhaite en connaître rapidement le coût et les modalités.

Le Conseil culturel souhaite la mise en avant du patrimoine celtique pour l'attractivité de la Bretagne. Par ailleurs, constat est fait que les relations interceltiques sont un atout privilégié pour le rayonnement de la Bretagne en Europe et dans le monde grâce à la vitalité des diasporas celtiques.

L'accent mis sur la place de la culture ne peut que rencontrer son approbation. Il remarque particulièrement l'intention de formaliser une politique à destination des métiers d'arts et soutient l'importance donnée à la transmission de la matière culturelle de Bretagne, notamment auprès des jeunes et à la prise en compte des droits culturels dans les politiques régionales. Il approuve la volonté du Conseil régional de travailler avec les autres collectivités dans le domaine culturel.

En ce qui concerne les langues de Bretagne, le Conseil culturel ne peut qu'approuver l'annonce d'un effort « pour augmenter le nombre de formations de locuteurs et locutrices adultes ». Il importe en effet de mettre fin à l'incohérence entre l'insuffisance de places

disponibles et le nombre de candidats à l'apprentissage, dans un contexte où les langues de Bretagne restent menacées par la baisse du nombre de locuteurs.

Il prend acte du fait que des adaptations de la politique linguistique régionale seront proposées courant 2017 pour faire suite aux Rencontres régionales de la langue bretonne d'octobre 2016 et aux Assises de la langue gallèse de novembre 2016. A ce sujet, il demande à être associé en amont à la démarche.

Il rappelle les préconisations du Conseil culturel de Bretagne en faveur du gallo dans le cadre de son autosaisine et la contribution synthétique que le Conseil culturel a adressée à ces Rencontres à l'issue d'une journée de travail et d'une large consultation de ses membres. Il serait difficilement admissible qu'il n'ait à connaître que du bordereau finalisé. Il considère également que le plan de politique linguistique doit faire l'objet d'une évaluation confiée au Conseil culturel de Bretagne.

Il salue à cet égard la démarche participative qui a présidé à l'élaboration, par le Conseil départemental du Finistère, d'une politique linguistique ambitieuse. La pertinence de ses propositions repose justement sur l'implication du mouvement associatif dans sa définition. Il en suivra avec le plus grand intérêt les développements. Cet exemple pourrait, par ailleurs, utilement inspirer le Conseil régional.

Le Conseil culturel aimerait avoir plus d'informations sur les actions prévues en matière de patrimoine et d'inventaire (p.21).

Le Conseil culturel suivra la « refondation » prévue de la politique sportive de la région puisqu'il a toujours considéré que les pratiques sportives font partie de la culture.

Il s'intéressera au processus qui permettra de préciser en 2017 les axes de la stratégie globale à l'international dont le document dit qu'elle devrait favoriser « *les projets culturels, universitaires ou touristiques permettant de conforter l'attractivité bretonne* ».

**VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Adopté à

Nombre de votants : 56

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstentions : 2